



Arrêté municipal n° 2018/5117

**portant autorisation pour l'organisation d'un tournoi de RUGBY et SANDBALL
sur la plage de Kairon (devant le poste de secours)
le mercredi 27 juin 2018 de 7h30 à 18h00**

Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande d'autorisation faite par Monsieur Vincent LECELLIER représentant l'association USEP à Saint-Lô 50000, en vue d'organiser un tournoi de RUGBY et SANDBALL sur la plage de Kairon (devant le poste de secours), le mercredi 27 juin 2018 de 7h30 à 18h00.

ARRETE

Article 1^{er}

Monsieur Vincent LECELLIER représentant l'association USEP de Saint-Lô 50000, est autorisé à organiser un tournoi de RUGBY et SANDBALL sur la plage de Kairon (devant le poste de secours), le mercredi 27 juin 2018 de 7h30 à 18h00.

Article 2

Monsieur Vincent LECELLIER sera tenu d'enlever tout dispositif relatif à l'organisation de ce tournoi après la manifestation et de veiller au maintien en l'état et à la propreté des lieux.

Article 3

Les infractions aux dispositions suivantes et du Code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour chacun en ce qui le concerne, à :

- M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER
- M. le Chef de Corps du Centre de secours de GRANVILLE
- M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE
- M. le Chef de Poste de secours de KAIRON PLAGE
- M. le responsable des services techniques municipaux.

Fait à Saint-Pair-sur-Mer,
Le 25 avril 2018

Le Maire

Guy LECROISEY

